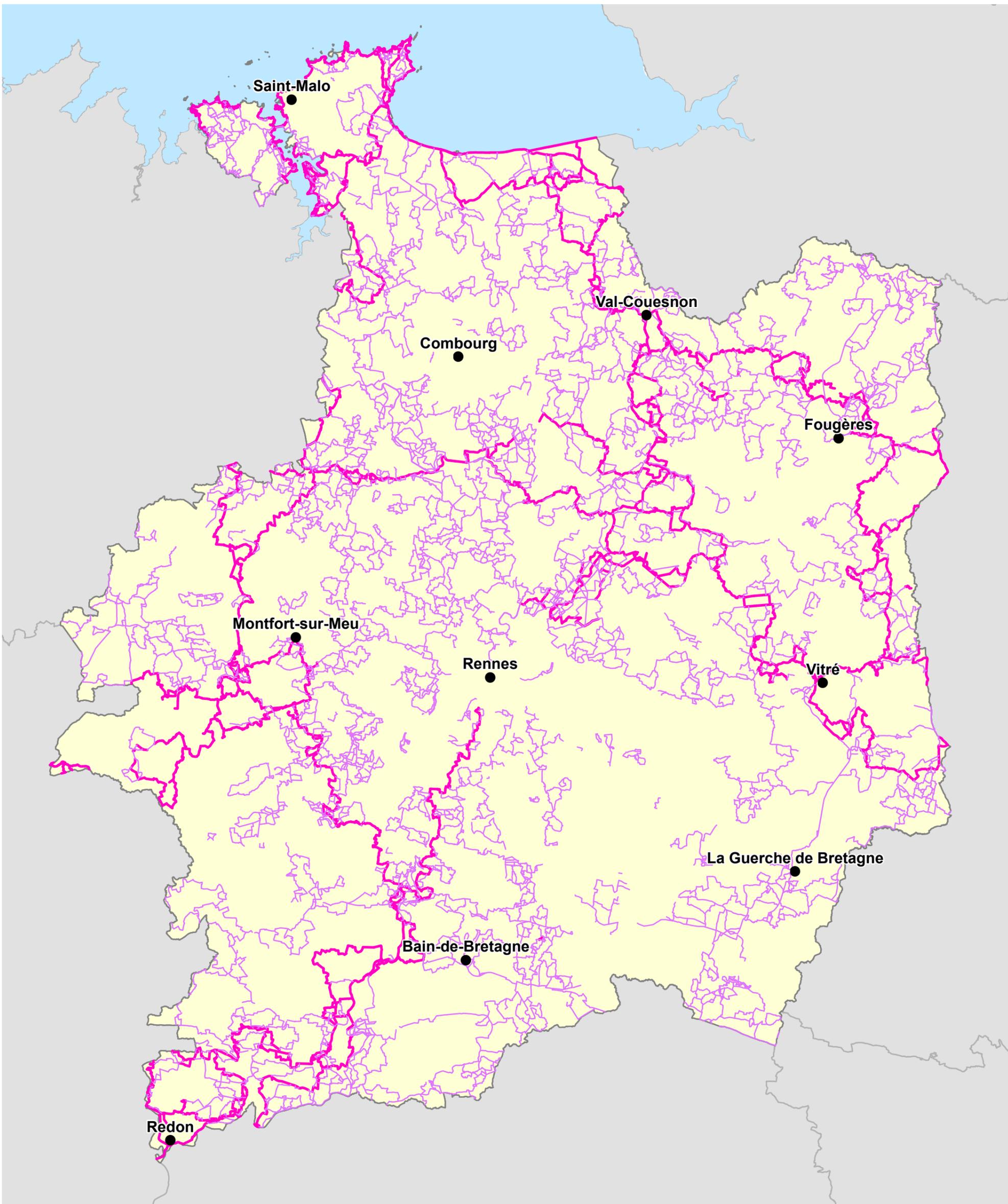


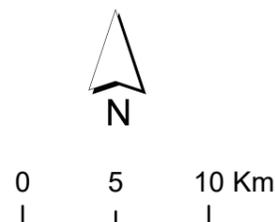
PDIPR d'Ille-et-Vilaine annexe 1

Le réseau de sentiers d'intérêt local et départemental (Equibreizh, GR et GR de Pays)



Sentier d'intérêt

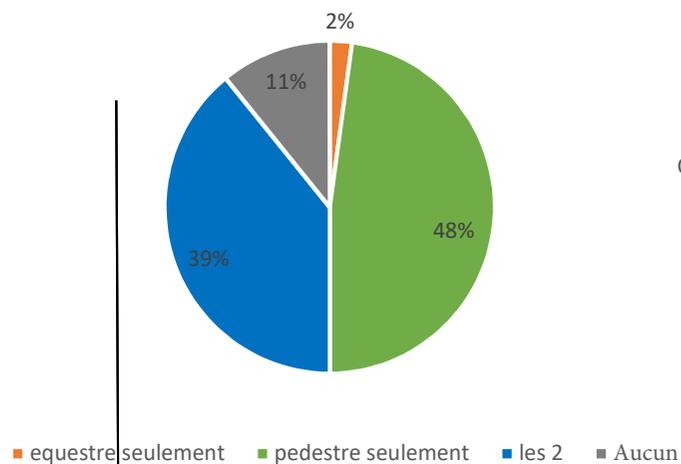
- Départemental
- Local



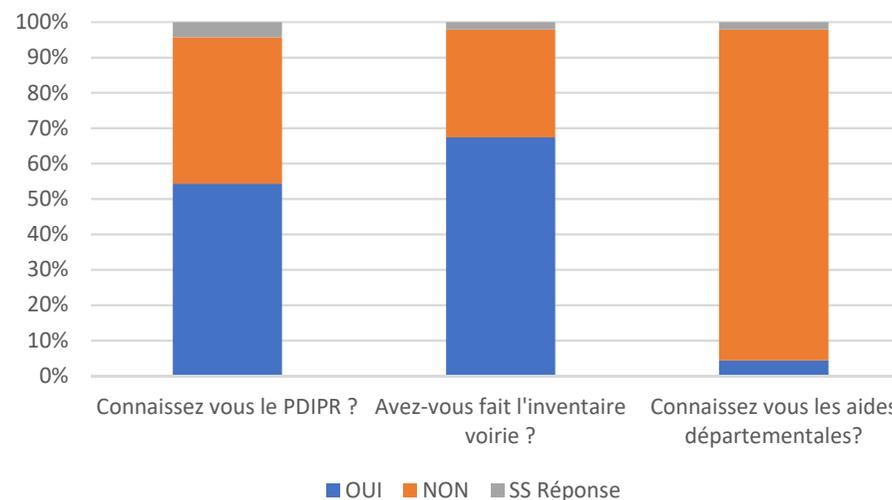
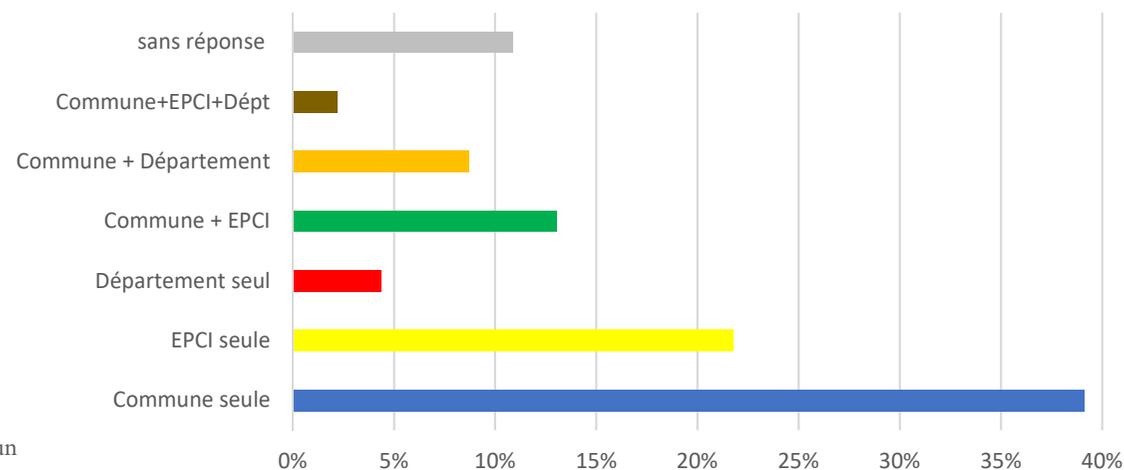
> Premiers éléments de l'enquête

réalisée auprès des communes sans PDIPR ou n'ayant pas eu de MAJ depuis + de 20 ans
130 questionnaires envoyés - 46 réponses (35%)

Quels types de sentiers avez vous ?



Par qui sont entretenus les sentiers dans votre commune ?



PDIPR d'Ille-et-Vilaine

Les communes avec ou sans sentiers inscrits

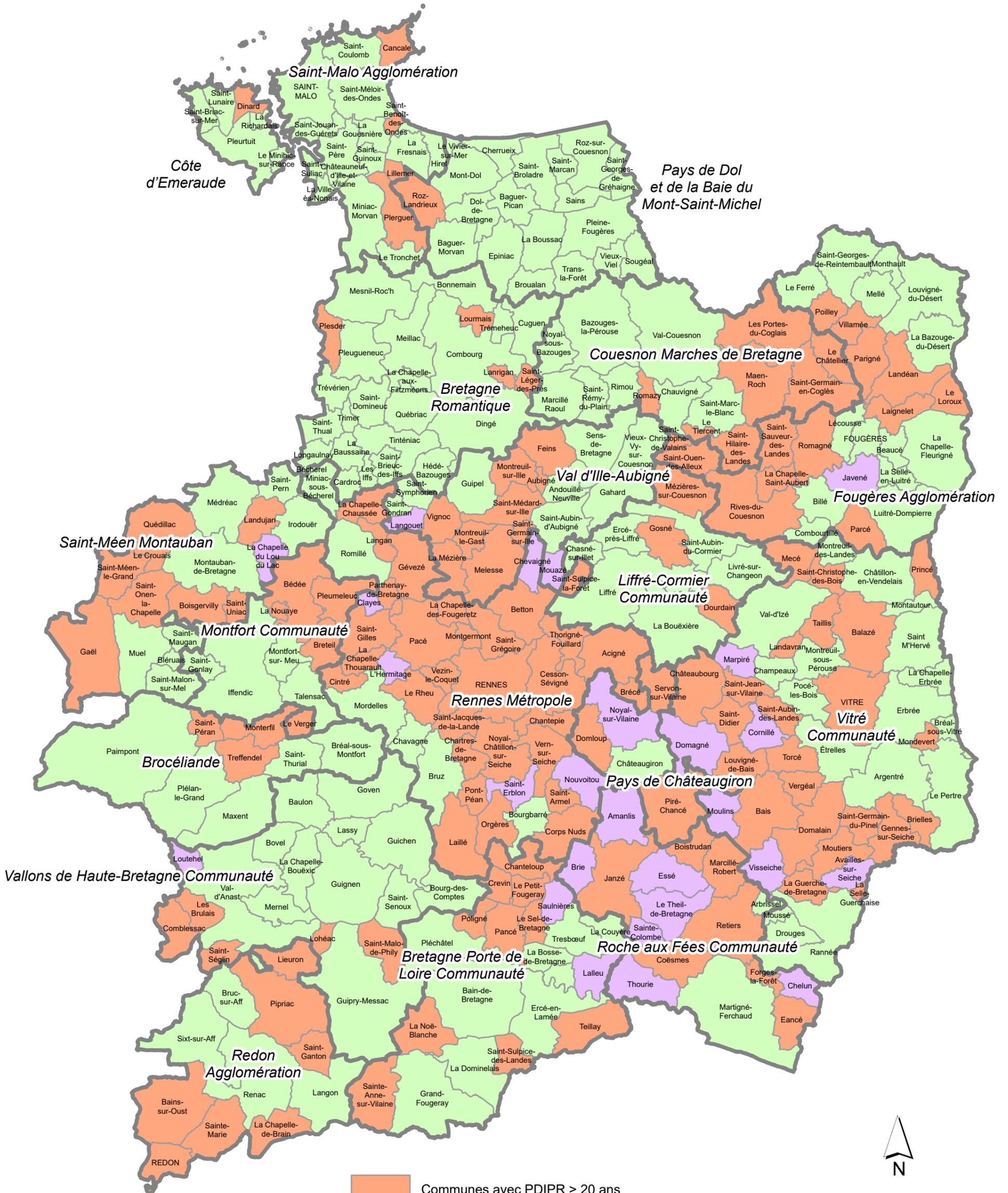


Schéma départemental de la randonnée en Ille-et-Vilaine

2025-2035

Axe stratégique n°1 : Structurer une gouvernance départementale des randonnées.

- **Objectif 1 : Organiser la coordination et une animation départementale de la randonnée.**
 1. Créer et animer un réseau des acteurs de la randonnée.
 2. Confirmer et pérenniser le partenariat avec les représentants départementaux de la randonnée pédestre et équestre.
 3. Formaliser un partenariat stable avec les représentants de la randonnée cycliste et cyclotouriste.
 4. Assurer le suivi et l'évaluation du schéma de la randonnée à l'appui d'indicateurs

- **Objectif 2 : Confirmer le portage des actions liées au PDIPR à l'échelle intercommunale.**
 1. Etablir des conventions d'animation avec tous les EPCI ou syndicats mixtes de tourisme.
 2. Actualiser et harmoniser les conventions d'entretien des sentiers d'intérêt départemental à l'échelle des territoires d'EPCI volontaires.

Axe stratégique n°2 : Améliorer les conditions d'inscriptions de sentiers au PDIPR.

- **Objectif 1 : Simplifier les modalités d'inscription des sentiers au PDIPR.**
 1. Créer une plate-forme de dépôt numérique et de téléchargement des documents d'instruction et de saisie liés à la procédure d'inscription et donner accès aux couches SIG du PDIPR.
 2. Appuyer et aider à actualiser l'inventaire des chemins et voiries et de leurs statuts à l'échelle communale.
 3. Réviser les critères d'inscription du PDIPR pour améliorer la qualité des itinéraires, en valorisant notamment les critères liés à la transition écologique.
 4. Elaborer et diffuser un guide de procédure des modalités d'inscription des sentiers au PDIPR actualisé et simplifié.

- **Objectif 2 : Apporter un soutien technique et méthodologique aux acteurs locaux:**

1. Doter les communes et EPCI d'un guide technique d'entretien et d'aménagement environnemental des sentiers afin de prendre en compte les enjeux environnementaux.
2. Contribuer à améliorer la prise en compte les itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR dans les procédures et documents d'urbanisme.
3. Rédiger et mettre à disposition des collectivités des fiches techniques et juridiques facilitant la compréhension du PDIPR et la diversité des statuts de chemins.

Axe stratégique n° 3 : Développer une couverture départementale d'itinéraires de qualité, adaptés à la diversité des usages.

- **Objectif 1 : Assurer une couverture départementale de sentiers inscrits et à jour.**

1. Permettre à chaque commune breillienne de disposer d'au moins un sentier inscrit au PDIPR.
2. Soutenir les collectivités locales dans la préservation des chemins en favorisant leur démarche pour maîtrise le foncier.
3. Evaluer et mettre à jour selon une périodicité quinquennale les circuits GR et l'Equibreizh.

- **Objectif 2 : Proposer des itinéraires de qualité et sécurisés.**

1. Inventorier les « points noirs » en matière de sécurité des randonneur.ses lorsque des itinéraires longent ou traversent des routes départementales et rechercher des solutions techniques pour les résorber au cas par cas.
2. Améliorer la signalétique et le balisage des itinéraires pédestres et de l'Equibreizh ainsi que la qualité environnementale et paysagère des aménagements.
3. Soutenir sous conditions, la création d'itinéraires thématiques à l'échelle du département ou de boucles permettant la découverte du territoire des EPCI et de la Métropole.

- **Objectif 3 : Soutenir la création d'un PDIPR vélo.**

1. Proposer les conditions d'un partenariat avec la Fédération de cyclotourisme.
2. Accompagner la structuration d'un PDIPR vélo.

- **Objectif 4 : Assurer une complémentarité sécurisée et écologique entre randonnée loisir et mobilités du quotidien.**

1. Partager et superposer les données cartographiques départementales des itinéraires de randonnée et de mobilité du quotidien, notamment via l'outil SIG.
2. Permettre, sous conditions de compatibilité des usages et des enjeux environnementaux, le partage des activités de la randonnée loisir avec ceux des mobilités du quotidien sur certains tronçons de voies vertes ou de sentiers inscrits au PDIPR.
3. Favoriser l'intermodalité entre les itinéraires de randonnée et de mobilité du quotidien.
4. Valoriser le PDIPR dans le cadre du travail sur les pactes de mobilité locale.

Axe stratégique n°4 : Développer la contribution des itinéraires et voies inscrits au PDIPR à la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et des paysages.

- **Objectif 1 : Intégrer et considérer le réseau de sentiers inscrits au PDIPR en tant que support de continuités écologiques.**

1. Soutenir et développer des actions, en régie et en soutien des collectivités, visant à améliorer la biodiversité et les continuités écologiques dysfonctionnelles en Ille-et-Vilaine le long des sentiers inscrits au PDIPR.
2. Développer des itinéraires et boucles de randonnée permettant l'accès aux espaces naturels du Département (ENS, forêts domaniales...).
3. Développer l'élaboration de plans de gestion environnementaux des voies vertes, soucieux de la qualité environnementale et paysagère de ces itinéraires.
4. Proposer la formation des bénévoles associatifs et agent.es des collectivités partenaires aux enjeux environnementaux liés aux chemins.

- **Objectif 2 : Prendre en compte la qualité paysagère des sentiers.**

1. Inventorier les chemins creux du département et soutenir la restauration des chemins creux inscrits au PDIPR dégradés.

Axe stratégique n°5 : Promouvoir et valoriser les intérêts de la randonnée et du PDIPR.

- **Objectif 1 : Faire connaître les enjeux de la randonnée et du PDIPR auprès des acteurs du territoire.**
 1. Développer une communication pédagogique et attractive pour valoriser le PDIPR, et adaptée aux publics cibles.
 2. Informer et sensibiliser régulièrement sur le PDIPR les acteurs brétiliens et en particulier les collectivités en s'appuyant sur une communication attractive.
 3. Valoriser les itinéraires et boucles inscrits au PDIPR via les outils de l'agence de développement touristique "Ille-et-Vilaine Tourisme" et réfléchir à l'opportunité d'un « label PDIPR ».

- **Objectif 2 : Favoriser l'accès à la randonnée pour tous.tes.**
 1. Développer les espaces d'information sur les sentiers accessibles (balades à roulettes,..) et aider à la mise à disposition de matériel adapté pour les personnes en situation de handicap.
 2. Favoriser et soutenir l'entretien et l'aménagement des sentiers par des structures d'insertion.

- **Objectif 3 : Valoriser la randonnée comme activité de santé et de bien-être.**
 1. Développer la transversalité avec les politiques sportives, sociales et éducatives du Département et ses partenaires associatifs pour développer des actions à destination des publics prioritaires autour de la randonnée, favorables à leur bien-être, et à la création de lien social.
 2. Proposer des randonnées thématiques accompagnées de guides expert.es.

AXE STRATEGIQUE 1 Structurer une gouvernance départementale des randonnées	OBJECTIF OPERATIONNEL 1-1 Organiser la coordination et une animation départementale de la randonnée		
ACTION n°1 Créer et animer un réseau des acteurs de la randonnée			
Constat : <ul style="list-style-type: none"> · Un rôle de coordination attendu par les partenaires pour l'échelon départemental · Une hétérogénéité des pratiques et des organisations · Une méconnaissance des rôles et problèmes de chaque échelon · L'adhésion à un réseau professionnel permet d'enrichir le travail technique et favorise la reconnaissance du travail sur le territoire 			
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place une gouvernance départementale autour du thème de la randonnée · Susciter et fluidifier les échanges entre des acteurs de la randonnée · Permettre le partage d'expérience et l'interconnaissance au sein d'un réseau · Faire remonter les problématiques afin d'améliorer les réponses structurelles · 			
Méthode : <ul style="list-style-type: none"> ·1 Identifier tous les référents « randonnée » par structures (en lien avec Action 1-2-1) ·2 Créer et animer un réseau technique avec 1 rencontre annuelle des acteurs de la randonnée ·3 Identifier et planifier les thèmes à traiter en réunions avec les partenaires ·4 Mettre en place 1 annuaire des acteurs ·5 Communiquer sur les réalisations / problématiques (1 à 2 fois par an ?) / proposer des formations ·Communiquer sur un bilan annuel (travaux, inscriptions...) 			
Cout estimé ou moyens nécessaires : Intégré dans le temps de travail / Lieu de rencontre			
Acteurs identifiés : Pilotage : Département Réalisation : Département CDRP AACIV Partenaires techniques : CDRP, AACIV, EPCI, ONF, Tourisme IdéalCO ?			
Calendrier/Echéance :			
Indicateurs de suivi :	Etat Initial (2024)	2030	2035
Nombre de rencontres	0		
Nombre de structures présentes à chaque réunion	0		